



COMMUNE DE LA FEUILLE

Note de présentation du budget primitif 2021

Le budget primitif 2021 voté à l'unanimité le 12 avril 2021 par le conseil municipal peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du conseil départemental et des partenaires extérieurs à chaque fois que possible.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Pour la commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées aux titres des prestations fournies à la population (cantine, garderie, loyers logements communaux, locations de salles, concessions cimetière....), aux impôts locaux et aux dotations versées par l'Etat. Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les dépenses à caractère général, les charges de personnel, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Nature des dépenses	Prévisions 2021	Nature des recettes	Prévisions 2021
Dépenses courantes	1 161 757	Recettes des services	62 587
Dépenses de personnel	496 500	Impôts et taxes	639 455
Autres dépenses de gestion courante	199 658	Dotations et participations	572 608
Dépenses financières	23 100	Autres recettes	50 000
Autres dépenses	12 500		
Reversement de fiscalité	51 332		
Dépenses imprévues	43 282		
Total dépenses réelles	1 988 129	Total recettes réelles	1 324 650
Amortissement (écritures d'ordre entre section)	17 407	Excédent 2020 reporté	1 975 350
Virement à la section d'investissement	1 294 464		
Total	3 300 300	Total	3 300 300

b) La Fiscalité

L'article 16 de la Loi de finances pour 2020 a entériné la suppression de la perception de la taxe d'habitation au titre des résidences principales pour les collectivités du bloc communal à compter du 1^{er} janvier 2021. La collectivité n'a plus de pouvoir de taux sur cette taxe depuis 2020. Afin de compenser cette perte de ressources, les communes bénéficient dès 2021 du transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties du département de 2020 soit un taux de 25.36% pour le département de la Seine-Maritime.

Les taux des impôts locaux pour 2021 :

- Concernant les ménages
 - Taxe foncière sur le bâti : 19.64% + 25.36% = 45%

- Taxe foncière sur le non bâti : 44.85%
- Concernant les entreprises
 - Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 18.29%

Le produit de la fiscalité directe locale s'élève à 473 187€.

c) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat pour 2021 de 367 713€ représentent une augmentation de 1.93% par rapport à 2020.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement de la commune regroupe toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur du patrimoine communal. Pour les recettes, deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en liens avec les projets d'investissement retenus.

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Cette section est liée aux projets de la commune à moyen terme. Les dépenses regroupent les acquisitions de matériel, les études et la réalisation de projets, les dépenses financières pour le remboursement du capital des emprunts.

Nature des dépenses d'investissement	Prévisions 2021	Nature des recettes d'investissement	Prévisions 2021
Remboursement emprunt - caution	67 300	Récupération TVA	253 000
Frais études	124 000	Subventions - Participation	1 698 341
Travaux de bâtiment et de voiries	2 794 000	Emprunt - caution	601 380
Acquisition équipement	980 000	Amortissement (écriture d'ordre entre section)	17 407
Dépenses imprévues	121 043	Excédent de fonctionnement capitalisé	435 406
Déficit antérieur reporté	213 657	Virement de la section de fonctionnement	1 294 466
Total dépenses	4 300 000	Total recettes	4 300 000

c) Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

- Aménagement d'un city stade couvert,
- Aménagement de l'ancien cabinet médical avec la création en rez de chaussée d'une bibliothèque et de toilettes publiques et à l'étage d'un logement,
- Renforcement et réfection de voirie communale (VC3 et VC13),
- Elaboration d'un schéma communal de défense incendie.

d) Les subventions et les participations à l'investissement :

Etat : 834 445€

Département : 388 896€

Partenaire extérieur : 100 000€

A La Feuillie, le 13 avril 2021

Le Maire,

LEGAY Pascal

